

Démocratie : 17 remèdes pour éviter l'asphyxie

Suppression du 49.3, RIC, Constituante, nouveaux pouvoirs aux salariés... Face aux coups de force pour imposer la réforme des retraites, des voix s'élèvent pour refonder notre système démocratique.

Publié le Mardi 23 mai 2023 **Julia Hamlaoui**



AFP

Depuis février, les Français sont devenus spécialistes de la Constitution et des règlements des deux chambres du Parlement. Las, ce grand exercice d'éducation populaire a davantage revêtu les atours d'un étouffoir que d'une bouffée d'oxygène démocratique.

Et pour cause : afin d'imposer sa réforme des retraites malgré une opposition largement majoritaire dans le pays, l'exécutif aura utilisé de tous les rouages du pouvoir exorbitant que lui confère la Ve République. [Temps de débat limité](#), [vote bloqué](#), [49.3](#)... à la contestation sociale s'est ajoutée l'impasse démocratique provoquée par un gouvernement prêt à entendre parlementaires et syndicats seulement quand ils sont d'accord avec lui.

Un passage en force qui mine la confiance dans les institutions

Un passage en force qui mine la confiance dans les institutions, aggrave la défiance maintes fois exprimée (des gilets jaunes aux records d'abstention battus élection après élection), mais que le gouvernement

rêve de parfaire en enterrant [la proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans présentée par le groupe Liot pour sa niche du 8 juin](#).

« *C'est quelque part un miroir aux alouettes. On fait croire aux salariés qu'ils auraient une possibilité de débouché* », a encore plaidé la semaine dernière la première ministre Élisabeth Borne. Et c'est de nouveau la Constitution qui entre en scène, avec cette fois l'article 40 qui prévoit l'irrecevabilité d'une proposition diminuant les ressources publiques. Rien n'est joué pour la majorité, [le président de la commission des Finances, l'insoumis Éric Coquerel](#), devrait pouvoir s'opposer à ce tour de passe-passe. Mais la tentative est bel et bien là d'empêcher tout vote sur la réforme.

Emmanuel Macron n'en a cure, prétendant que [le vote sur la motion de censure à laquelle le gouvernement a échappé à 9 voix près suffit](#). Trop heureux que le référendum d'initiative partagée n'ait une fois de plus pas abouti, et bien que rattrapé par les casseroles, le chef de l'État préfère faire comme si la page était tournée.

En parallèle, la répression continue de s'abattre sur les manifestants et les interdictions de rassemblement – comme des « *dispositifs sonores portatifs* » – ne cessent de pleuvoir. Là encore, le problème démocratique est de taille. Le tribunal de Lille a même condamné l'État, vendredi 19 mai, pour le fichage illégal de gardés à vue dans le cadre des mobilisations. Pas de quoi décourager les opposants à la réforme qui ont de nouveau rendez-vous dans la rue à l'appel de l'intersyndicale le 6 juin.

Voir aussi :

[L'intersyndicale reste soudée et donne rendez-vous le 6 juin](#)

Tout dans la gestion de ce pouvoir rappelle à quel point il y a urgence. Urgence à réoxygéner notre démocratie avant qu'elle ne meure asphyxiée. VIe République, intervention citoyenne, Constituante, nouveaux pouvoirs aux salariés, pluralisme de la presse, droit de vote élargi, police républicaine refondée, contre-pouvoirs renforcés... les propositions ne manquent pas et les voix sont nombreuses pour les porter. Syndicalistes, politiques, militants associatifs, chercheurs, ils et elles défendent une autre conception de la démocratie. *L'Humanité* leur donne la parole.

17. Un parquet vraiment indépendant



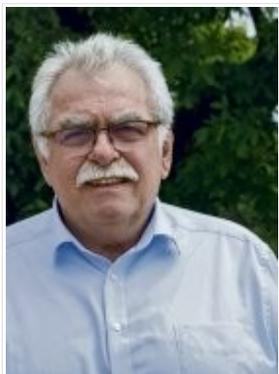
KIM REUFLET

Présidente du Syndicat de la magistrature

« La crise de la justice nourrit la crise démocratique. Abandonné depuis des décennies, tel l'hôpital ou l'école, ce service public ne répond plus aux besoins de la population et sa place institutionnelle n'est toujours pas consacrée. Aujourd'hui encore, les procureurs sont aux ordres du garde des Sceaux, qui les nomme, les promeut, freine leur carrière ou les sanctionne. Il est indispensable, pour revitaliser notre démocratie, que ces procureurs deviennent indépendants. Sans cette réforme, l'autorité judiciaire ne pourra jouer son rôle de protection des droits, ni garantir l'égalité de tous devant la loi. L'exécutif, qui décide de la politique pénale, impose à l'autorité judiciaire le court-termisme de son action et une vision de plus en plus populiste du rôle de la justice. Une place écrasante est donnée au contentieux pénal de l'urgence, qui traite la petite délinquance de voie publique et l'emporte sur toutes les autres missions du juge, notamment civiles. Ainsi, les rodéos urbains sont-ils devenus le temps d'un été un objectif prioritaire, contraignant tous les services d'enquête à "faire du chiffre" sur ce phénomène. Les militants de la cause écologique, présentés comme les nouveaux ennemis de la République, sont poursuivis et réprimés. En revanche, la répression est quasi inexistante contre les responsables d'accidents du travail (deux morts par jour en France) ou les atteintes environnementales commises par de grands groupes agro-industriels facilement identifiables. Si plusieurs démocraties illibérales (Hongrie, Pologne, Israël) s'attaquent

aux magistrats judiciaires, c'est bien parce qu'ils incarnent "un pouvoir qui arrête le pouvoir". Il est plus que temps de les doter, en France, d'un statut digne d'une démocratie moderne. »

16. Dépasser la monarchie présidentielle



ANDRÉ CHASSAIGNE

Président du groupe GDR à l'Assemblée

« L'élection du président de la République au suffrage universel direct est une anomalie démocratique fondamentale. Alors qu'il est déjà investi dans nos institutions d'un pouvoir exorbitant, en dehors de tout principe de responsabilité et de contrôle, son mode d'élection entretient le mythe d'un rapport immédiat entre un chef et son peuple. Les dernières images du président Macron, chahuté à chacune de ses sorties ou totalement isolé pour ne pas affronter ce peuple, prouvent à quel point il s'agit d'une illusion.

La crise démocratique, à son paroxysme, rappelle l'urgence à faire entrer notre République dans une nouvelle ère. Cela suppose, notamment, de dépasser la monarchie présidentielle et doit conduire à la suppression de l'élection du président de la République au suffrage universel direct, qui constitue une étape décisive dans l'affaiblissement du rôle du Parlement. Or, il ne peut y avoir deux légitimités issues du suffrage universel direct sans que l'une ne prenne le pas sur l'autre. C'est pourquoi, nous proposons que le président de la République soit élu pour sept ans par le Parlement réuni en Congrès. Cela permettrait de balayer la chimère de l'homme providentiel. Une étape incontournable pour nous doter d'une République moderne qui nous permettra de sortir du cycle infernal espoirs/désespoirs qui se renouvelle tous les cinq ans. »

15. Convoquer une Constituante pour une VIe République



MATHILDE PANOT

Présidente du groupe FI à l'Assemblée

« L'utilisation du 49.3 pour passer en force la réforme des retraites a eu l'effet d'un détonateur. Le mouvement contre la réforme a alors agrégé les revendications démocratiques aux revendications sociales. La validation de la réforme par le Conseil constitutionnel, puis l'invalidation de la demande de référendum d'initiative partagée ont accentué l'image d'un verrouillage en faveur de l'exécutif. Comment, en démocratie, un texte comme la réforme des retraites peut-il passer contre l'avis de la majorité des Français, l'ensemble des syndicats et du Parlement ? Les Français ont éprouvé concrètement les limites du pouvoir concentré dans les mains d'un seul. Irresponsable par nature, le président n'a de compte à rendre à personne. Emmanuel Macron a même le pouvoir d'abuser de son pouvoir. Le mal porte un nom : la Ve République. Nous défendons depuis plus d'une décennie la convocation d'une Constituante pour le passage à une VIe République. Cette assemblée de citoyens élue à la proportionnelle intégrale avec une partie tirée au sort serait chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Nous ferions alors campagne pour de nouveaux droits visant à garantir au peuple sa souveraineté : instauration d'un référendum d'initiative citoyenne, droit de révoquer les élus, scrutin proportionnel... Par sa pratique autoritaire du pouvoir, Emmanuel Macron est, malgré lui, le meilleur avocat pour une sortie de la Ve République. Brutaliser le peuple rompt durablement la confiance envers ceux qui le représentent. Et quand les dégoûtés partent... il ne reste que les dégoûtants. Ne laissons plus les dégoûtants aux commandes, rendons au peuple la maîtrise de son destin ! »

14. Accorder le droit de vote aux étrangers



STÉPHANE MAUGENDRE

Président honoraire du Gisti

« Tous ceux qui vivent dans la cité et participent à son fonctionnement économique doivent avoir le droit de vote. C'est un véritable facteur d'inclusion. Comment imaginer que des gens participent à la vie politique si on ne leur donne pas ce premier droit, ce statut de citoyen ? Pour certains, cela contribuerait à démembrer la nationalité française. Mais nationalité et citoyenneté sont deux choses différentes. Un étranger, dans l'état actuel du droit, peut, s'il est condamné, se voir interdit de droits civiques, civils et familiaux. C'est donc que ces droits ne concernent pas la nationalité. Par leur consommation, les impôts qu'ils payent, leurs cotisations retraite ou Sécu, ils participent à la vie économique de la cité. Les étrangers ne seraient là que pour payer et fournir de la main-d'œuvre ? Non. La régularisation des travailleurs sans papiers serait d'ailleurs aussi une manière de redynamiser la démocratie. Notons qu'ils y contribuent déjà en participant au mouvement social. Aujourd'hui, pourtant, on est dans un processus inverse. En donnant moins facilement accès au séjour, on précarise les étrangers. Leur accorder le droit de vote favoriserait la cohésion sociale. »

13. Une Convention citoyenne sur l'agriculture



CLOTILDE BATO

Présidente de Notre affaire à tous

« Chaque moment d'inaction condamne les espoirs de limiter le réchauffement planétaire sous la barre de 1,5 degré. Nous vivons déjà le temps des sécheresses, qui alimente peurs et tensions, notamment dans le domaine agricole. Nous savons qu'une autre agriculture est possible. Cette question ne peut plus être laissée à la seule influence des lobbies de l'agrobusiness, qui détruit des emplois paysans et l'environnement. On ne sauvera pas le climat sans démocratiser les enjeux agricoles. Nous voulons que les citoyennes et citoyens s'emparent du débat sur notre modèle, avec les yeux grands ouverts sur son impact écologique et social. Savoir ce qu'on mange, comment, pourquoi, c'est une question démocratique de première importance. Il faut, par exemple, que la loi d'orientation agricole et d'avenir en gestation traite également des enjeux alimentaires, et s'appuie sur l'organisation d'une Convention citoyenne sur l'agriculture et l'alimentation. Nous produisons, nous mangeons, nous voulons décider. »

12. Diminuer le rôle et le nombre de sondages



ALEXANDRE DÉZÉ

Maître de conférences en science politique

« Les sondages ont envahi la vie politique. En France, un peu plus de 1 000 enquêtes d'opinion sont publiées chaque année. En cinquante ans, leur nombre rien que pour les élections présidentielles a été multiplié par 40. L'actualité politique est non seulement rythmée par les sondages, mais également principalement appréhendée à partir de leurs résultats, qui sont le plus souvent directement commentés par les responsables d'instituts, omniprésents dans les médias. Ils sont par ailleurs devenus déterminants dans la sélection des candidats – comme l'exemple d'Éric Zemmour (crédité jusqu'à 19 % d'intentions de vote) l'a montré pendant la dernière campagne présidentielle – et tout aussi décisifs dans l'obtention de prêts bancaires pour les compétiteurs. Pourtant, les sondages reposent sur des fondements méthodologiques fragiles : multiplication des enquêtes plusieurs mois avant les scrutins, défaut de représentativité des échantillons constitués en ligne, absence de transparence sur les modalités de redressement des échantillons bruts, biais liés à la formulation des questions, etc. De fait, ils offrent trop souvent une représentation tronquée de la vie politique, entre estimations approximatives ou erronées, production de rapports de force factices, focalisation excessive sur des personnalités ou sur des thématiques, etc. Il importerait donc non seulement de revoir à la baisse l'importance numérique et politique des enquêtes, mais également de renforcer le contrôle sur leur production. Ce qui impliquerait notamment de renouveler la composition de la Commission des sondages, qui

compte un nombre insuffisant de spécialistes, d'élargir son champ d'intervention et d'augmenter ses moyens. »

11. Instaurer le référendum d'initiative citoyenne



PRISCILLIA LUDOSKY

Militante des gilets jaunes, cofondatrice de la Ligue citoyenne

« Les décisions prises par les politiques ont un impact négatif sur leur vie selon 48 % des Français (Destin commun, 2021) et 82 % d'entre eux trouvent important qu'on les associe aux travaux de réformes des institutions pour y renforcer la participation citoyenne (OpinionWay 2023). Le mouvement des gilets jaunes avait déjà révélé ce malaise démocratique, réclamant la mise en place du référendum d'initiative citoyenne (RIC). Un mécanisme actionnable uniquement par les citoyens, qui leur permet de déclencher via pétition et après débat, un référendum pour proposer, modifier, abroger une loi ; modifier la Constitution ou encore révoquer un élu/haut fonctionnaire. Un dispositif invitant à une démocratie plus participative. “Je sais ce que j'en pense, moi, du RIC : il me hérisse, je ne suis pas pour”, déclarait Édouard Philippe, premier ministre en 2019. “Tel qu'il est présenté, il me semble remettre en cause la démocratie représentative”, assurait à son tour Emmanuel Macron. Des politiques effrayés à l'idée de partager ce pouvoir défilaient sur les plateaux télé, affirmant que le RIC ferait rétablir la peine de mort alors que les décisions les plus inégalitaires ou mortifères sont prises par une poignée d'élites et non par référendum. Ces déclarations révèlent une certaine peur de l'exercice de la démocratie par le peuple. Aurions-nous affaire à des dirigeants démophobes, qui en apparence défendent la démocratie et en critiquent, par ailleurs, les manifestations concrètes ? Si jusque-là cette

crainte irraisonnée légitime les abus de pouvoir, censures et intimidations à l'égard des militants et organisations, qui sait si un jour elle ne mènera pas au démocide. »

10. Le 49.3 est un outil obsolète à supprimer



CYRIELLE CHATELAIN

Présidente du groupe écologiste à l'Assemblée

« Le 16 mars dernier, pour la centième fois depuis 1958 et l'instauration de la Ve République, le gouvernement a activé l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour fuir le vote de l'Assemblée nationale contre la réforme des retraites. Une fois de plus, une fois de trop ! Ce centième 49.3 intervient après des semaines de débats marqués par l'utilisation successive des outils les plus contraignants du parlementarisme rationalisé, qui est alors devenu un parlementarisme empêché. Tout cela démontre la crainte de l'exécutif d'une Assemblée qui s'émancipe des positions gouvernementales. Aujourd'hui, il n'y a plus vraiment d'équilibre des pouvoirs, l'exécutif décide seul. Il est isolé, bunkérisé et cherche à faire taire les casseroles, à discréditer toute voix dissidente et à affaiblir les contre-pouvoirs. Le 49.3 est devenu le symbole d'une Ve République à bout de souffle. C'est pourquoi le député écologiste Jérémie Jordanoff a déposé une proposition de loi ayant pour objectif la suppression de cet outil constitutionnel obsolète et brutal. Pour faire mienne la maxime de Montesquieu, le pouvoir doit arrêter le pouvoir. Supprimer le 49.3, c'est redonner du pouvoir à l'Assemblée et donc au peuple qu'elle représente. »

9. Redonner pouvoir et autonomie à l'Assemblée



BORIS VALLAUD

Président du groupe socialiste de l'Assemblée

« Lorsqu'elle est dotée d'une majorité absolue, le risque pour l'Assemblée nationale est de n'être plus qu'une chambre d'enregistrement. Lorsque n'y siège qu'une majorité relative, elle semble vouée à dysfonctionner. Pour éviter ces deux écueils, il est nécessaire de lui donner plus de pouvoir. Plus de pouvoir pour plus d'autonomie, en redonnant à l'Assemblée nationale la maîtrise de son ordre du jour, en supprimant l'article 40 de la Constitution qui fait obstacle à toute initiative parlementaire ayant un impact budgétaire. Le Parlement doit légiférer, le gouvernement exécuter. Renforcer le Parlement, c'est renforcer le lien permanent avec les citoyennes et citoyens. Nous portons depuis de nombreuses années l'idée d'une procédure d'amendement et de proposition de loi citoyenne, sur le modèle des pétitions, mais en faisant obligation à l'Assemblée nationale de les examiner au-delà d'un certain seuil de soutiens citoyens. Nous proposons aussi de revoir la procédure du référendum d'initiative partagée pour la rendre enfin effective. Les travaux de l'Assemblée sont publics. Il reste cependant à rendre transparentes les commissions mixtes paritaires pour que l'œil du peuple ne soit pas bandé lors de ces discussions qui décident d'importants arbitrages. »

8. Ouvrir des maisons de l'éducation populaire



ULYSSE RABATÉ

Fondateur de l'association Quidam

« Près de vingt ans après le premier acte de l'Agence pour la rénovation urbaine, où en est la réflexion politique autour de l'engagement public en direction des quartiers populaires ? La focalisation sur le bâti est principalement une focalisation sur l'effacement, la destruction, le déplacement. Elle est partie d'un processus d'aseptisation politique des quartiers. Il s'agit d'en prendre le contre-pied, et une mesure claire pourrait l'incarner : pour chaque plan de rénovation, l'ouverture obligatoire d'une maison de l'éducation populaire. Ces espaces destinés au développement de l'esprit critique assumeraient la rencontre entre le socle de l'éducation populaire héritée du Conseil national de la Résistance et les formes contemporaines d'engagement qui se sont affirmées dans les quartiers. Rendre leur pouvoir aux classes populaires, voilà une manière de prendre conscience que c'est bien la part des privilégiés de la société qu'il s'agit d'éduquer et de désenclaver. »

7. Les États doivent accepter de désobéir



SÉBASTIEN MENESPLIER

Secrétaire général de la CGT mines-énergie

« En vingt ans, les prix ont progressé de 80 % pour le gaz et de 60 % pour l'électricité. Cela vient de la libéralisation imposée par la Commission, qui suit le principe de la loi du marché libre et non faussé. Cela pressure les peuples. Les États ont perdu leur souveraineté. Ainsi, malgré son parc de production électrique et ses capacités de stockage gazier, comme tous les pays européens, la France elle aussi fait face à une explosion des tarifs. L'Union européenne devrait laisser aux pays la liberté d'organiser la gestion des produits de première nécessité : que ceux qui veulent privatiser privatisent, que ceux qui veulent nationaliser nationalisent et que ceux qui veulent un mixte public-privé fassent un mixte. Si ce n'est pas fait, il faut que les États acceptent de désobéir. Les pouvoirs publics doivent pouvoir décider de passer outre les textes européens, quitte à être pénalisés. Les peuples doivent se soulever face à l'austérité. »

6. Un pluralisme de la presse garanti



MATHIAS REYMOND

Coanimateur d'Acrimed

« En démocratie, une grande diversité d'opinions doit pouvoir s'exprimer par tous les moyens d'information à la disposition des citoyens. Cette diversité existe déjà, mais elle n'est pas accessible à tous, parce qu'elle ne s'exprime pas dans les médias de masse, qui suivent une logique orthodoxe et dominante. Cela s'explique par leur concentration aux mains de groupes qui produisent de l'information à moindre coût. Puis,

les journalistes sont souvent issus des mêmes milieux sociaux et géographiques, et partagent les mêmes préoccupations. Pour garantir le pluralisme médiatique, il faudrait donc casser cet oligopole de l'information en interdisant à quiconque, groupe ou personne, de posséder plusieurs médias sur un même support. Une fois cette règle instaurée, on pourrait alors remettre à plat l'attribution des fréquences radio et télévisuelles pour les ouvrir à plus de diversité, par exemple à de nouveaux médias du tiers-secteur. »

5. En finir avec l'entre-soi dans la police



JACQUES DE MAILLARD

Directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions

« En France, police et gendarmerie sont des institutions très “verticales”, qui ont du mal à écouter la base et à apprendre de leurs erreurs. Une façon de changer cela serait d'ouvrir à la société civile les fonctions de contrôle, de ressources humaines et de formation, comme cela existe dans d'autres pays européens. Tout en gagnant en compétences, cela permettrait de lutter contre le corporatisme et ses effets délétères, cette vision d'une société clivée entre “eux” (la population) et “nous” (les “forces de l'ordre”), instrumentalisée par le pouvoir politique. Des données publiques sur les actions de la police (contrôles d'identité, tirs sur des véhicules en mouvement, personnes blessées, etc.), comme le respect du devoir d'identification des agents, permettraient une transparence, indispensable à la confiance entre police et population. Les policiers ne doivent pas être évalués que par des pairs. Leur note administrative devrait intégrer une évaluation par le public de la qualité de l'accueil dans les commissariats, ou de l'interaction des agents dans la rue. »

4. Donner du pouvoir aux femmes et aux minorités



ANNE-CÉCILE MAILFERT

Présidente de la Fondation des femmes

« Les associations féministes sont extrêmement importantes pour la vitalité démocratique d'un pays. Ces organisations remettent en question les abus de pouvoir du patriarcat, qui se retranscrivent dans l'exercice du pouvoir politique en France. Il faut faire mieux participer ces vigies de la démocratie pour une société la plus inclusive possible. La pensée féministe est importante pour penser, proposer, se mobiliser. Notre démocratie est réelle depuis peu, car les femmes n'ont pu voter qu'à partir de 1945, puis la loi sur la parité leur a donné plus de place. Mais le pouvoir reste extrêmement masculin. Malgré le mouvement #MeToo, le pouvoir politique demeure très crispé sur les questions de violences sexuelles. L'Assemblée nationale s'est levée pour applaudir Gérald Darmanin, accusé de violences, puis Nicolas Hulot, puis Adrien Quattenens... Il faut être intraitable sur les violences sexuelles et aller plus loin sur la parité. Les partis politiques ont déjà des obligations, ce n'est pas suffisant : il faut augmenter les amendes pour le non-respect de ces règles. Idéalement, il faudrait introduire un scrutin de liste à parité obligatoire – comme pour les élections européennes, qui fonctionnent. Dans notre système de députation uninominal, les femmes doivent être choisies par leur parti. Du coup, on désigne les hommes dans les circonscriptions gagnables et les femmes sont dirigées vers les autres. Il faut favoriser les institutions comme le Conseil économique, social et environnemental, qui donne de la voix aux femmes et aux associations, les conventions citoyennes, à condition que leur parole soit vraiment prise en compte. Pour éviter l'autocratie et la concentration

des pouvoirs, il faut aller chercher les personnes, donner du pouvoir aux femmes et aux minorités et les remettre au centre. Les droits des femmes ne peuvent s'épanouir que dans une société pleinement démocratique. »

3. Plus de moyens contre la corruption



ÉLISE VAN BENEDEN

Présidente d'Anticor

« Une bombe démocratique pourrait être de pénaliser le non-respect de l'article 40 du Code de procédure pénale qui stipule que "toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs". Les fonctionnaires qui constatent des prises illégales d'intérêts, des détournements de fonds, des actes de corruption, etc., ne risquent rien pénalement s'ils ferment les yeux, et passent pour des "balances" s'ils font leur devoir en signalant une infraction pénale. Il faut qu'ils se sentent légitimes à dénoncer des atteintes à la probité, préjudiciables à toute la société. Cela pourrait mettre un coup d'arrêt aux dysfonctionnements très anciens. La corruption coûte 120 milliards d'euros par an à la France, selon une étude du Parlement européen. Le corollaire de cette mesure devrait être de couper le cordon ombilical entre le procureur de la République et le garde des Sceaux, et de donner davantage de moyens à la justice, particulièrement au Parquet national financier, qui est sous-doté, alors même que son action a permis de ramener, depuis sa création en 2013, 14 milliards d'euros dans les caisses de l'État. »

2. Des services publics adaptés aux besoins des territoires



MICHEL JALLAMION

Président de la Convergence nationale des collectifs de défense et de
développement

« Les services publics sont les outils qui rendent effectif l'accès aux droits : droit à la santé, à l'éducation, au transport, au logement, à l'énergie, à l'égalité, à la solidarité, à la transition écologique... Or, les gouvernements successifs ne les définissent plus que par des dépenses publiques à réduire et réorienter vers les aides aux entreprises. L'État démultiplie les guichets uniques, souvent numériques, ainsi que les médiateurs pour donner le change, autant de coquilles vides pour se défausser sur les collectivités territoriales qui, sans financements supplémentaires, se défaussent à leur tour sur le monde associatif à qui il est demandé de pallier les manques. De même, l'État s'attaque au statut de fonctionnaire, qui fixe aux agents leurs droits et devoirs de neutralité et de traiter les usagers de manière égale. Tout cela crée un puissant sentiment d'abandon et de colère parmi les usagers oubliés. L'alternative consiste à rassembler les élus, les agents et les usagers pour définir sur un territoire les services publics à renforcer ou à imaginer, afin de rendre effectif l'accès aux droits, assis sur le statut d'agent public. »

1. Dans l'entreprise, mettons l'humain avant la finance



OLIVIER LEBERQUIER

Président de Scop-TI

« La création d'une Scop n'était pas une évidence, à l'annonce de la fermeture du site en septembre 2010. Elle s'est imposée tout du long des 1 336 jours de lutte. Dans nos statuts, le capital ne peut être rémunéré. 50 % des bénéfices vont en participation pour les salariés, à parts égales. Le reste est pour l'investissement ou en réserve. Nous mettons l'humain avant les intérêts financiers. Je suis président, mais je ne suis pas un roi comme nous avons à l'Élysée : les décisions sont prises par l'assemblée générale des coopérateurs, où chacun des 59 membres dispose d'une voix. Elle désigne un conseil d'administration. L'organe de direction est composé de neuf salariés élus pour quatre ans. Au quotidien, un comité de pilotage de trois membres (directeur général, responsable des achats, président) dirige l'entreprise. Il s'élargit, en fonction des sujets, aux salariés concernés. Nous élaborons des propositions de décision. Le conseil d'administration a alors vingt-quatre heures pour la valider. En toutes circonstances, l'assemblée générale peut revenir dessus. »